

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 28 Janvier 2020

Président : METE Orhan (excusé)

Présents : J VELOSO. - J. SABATINO (secrétariat)

FORMATION INITIALE ARBITRAGE les 11, 18 et 25 Janvier 2020 à Sassenage

Liste des résultats :

NOM	Prénom	Reçu(e) ou échoué(e)	Club
YILMAZ	AHMET	RECU	FC BOURGOIN
SEYREK	ERAY	RECU	FC BOURGOIN
HUREL PECHIODAT	MORGAN	RECU	O. LES AVENIERES
SADGUI	YOUNES	ECHOUE	FC VERSOUD
TURC	KILLIAN	RECU	FC LA TOUR ST CLAIR
HAUTCOEUR	LUCAS	RECU	AS VER SAU
ARAUJO DA SILVA	MANUEL	RECU	RIVES SP.
CHERKAOUI EL BARAKA	AKRAM	RECU	GRENOBLE FOOT 38
TALHI	ALI	RECU	USVO GRENOBLE
LUPO	GERALD	RECU	FC VALLEE GRESSE
AZOUZ	ARAFAT	RECU	FC VALLEE GRESSE
SMALI	SADAM	ABSENT	
ARIOUA	OMAR	ABSENT	
TURHAN	SAFAK	RECU	MOS3R FC
DI FEDERICO	ALEXANDRE	RECU	US RO-CLAIX
BOUAZIZ	WAIL	RECU	OC EYBENS
MAIRA	THOMAS	RECU	FC SEYSSINS
ZANTOKO	PAULO	ECHOUE	

À tous les arbitres qui officient en D1et D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

SECRETARIAT du District : transmission des fiches de renseignements des arbitres qui ont réussi à l'examen formation initiale du 11, 18, et 25 janvier 2020 :

TURC Kyllian, TURHAN Safak, MAIRA Thomas, BOUAZIZ Wail, DIFEDERICO Alexandre, HAUTCOEUR Lucas, YILMAZ Ahmet, SEYREK Eray, AZOUZ Arafat, LUPO Gérald, ARAUJO DA SILVA Manuel, CHERKAOUI EL BARAKA Akram, TALHI Ali, HUREL PECHIODAT Morgan.

COURRIERS CLUBS :

ES MANIVAL : demande pour un nouvel arbitre représentant le club pour la saison 2020-2021, concerne la commission du statut de l'arbitrage.

COURRIERS ARBITRES :

CORNU Royald : changement d'adresse ; 1 impasse des tilleuls 38500 COUBLEVIE.

BOUZIDI Azzedine : envoi de son certificat médical. Pris note

TOFFA Johann : envoi de documents manquants pour compléter son dossier. Réponse à votre demande concerne la commission du statut de l'arbitrage.

CAMBIONE Maxime : à partir de 18 ans faire une échographie cardiaque et la faire parvenir au secrétariat du district.

SAINT FORT Robert : nous confirme le paiement du club de L'AJAT VILLENEUVE pour ses rencontres effectuées.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.